

NOTICE POUR REMPLIR LA DEMANDE DE SUBVENTION

Le dossier de demande :

- ✓ Téléchargez le : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12156.do
- ✓ Puis : enregistrez-le sur votre ordinateur.
- ✓ Enfin complétez le puis enregistrez le : les modifications sont conservées.
- ✓ Envoyez le par mail avant le 16 septembre minuit <drjscs-hdf-va-ess@jscs.gouv.fr>

- ✓ Remplissez votre n°RNA (numéro débutant par W suite à vos déclarations auprès du greffe des associations) et le n°SIRET (obligatoire pour une subvention publique).
Vous ne trouvez plus votre n° RNA ? retrouvez le sur <http://www.dataasso.fr/>



Le saviez-vous ? Les documents SIRET et RIB doivent avoir la même adresse que le siège de votre association, sans quoi le versement de la subvention peut être bloqué. Faites le nécessaire sans attendre! Si vous avez changé d'adresse, informez sans tarder l'INSEE.

Les pièces à joindre

Pour une première demande

- Un RIB (avec la même adresse n°SIRET)
- Le pouvoir donné à par le représentant légal, s'il ne signe pas lui-même.

Pour un renouvellement :

- Les nouveaux statuts / la liste du CA si modifiés SAUF SI déclaré en préfecture.
- Le RIB s'il a changé toujours (avec la même adresse n°SIRET).

Dans les deux cas complétez avec les dernières pièces suivantes, sauf si déjà transmis :

- Les plus récents rapports d'activité,
- Les derniers comptes annuels approuvés par l'AG du dernier exercice clos, et le rapport du commissaire aux comptes (si concerné) sauf si déjà transmis au service.
- Si ces documents ont fait l'objet d'une publication au journal officiel, ne joindre que la référence de la publication



Le saviez-vous ? Pas de versement de nouvelle subvention tant que les précédents compte rendus financiers n'ont pas été adressés. Le modèle ici https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do



Besoin d'un conseil ?

Les Points d'information à la vie associative vous accueillent et vous informent.

[Rapprochez vous du PIVA le plus proche de chez vous](https://piva-hdf.fr/)

<https://piva-hdf.fr/>